

2018-6357  
2019-04-17  
Container



GROUPE 3 INSECTICIDE

INSECTICIDE decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique)

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

POUR VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS  
L'INTÉRIEUR DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

USAGE COMMERCIAL



GRAVEMENT IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

TRIPLE RINÇAGE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 17734 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : DELTAMÉTHRINE.....50 GRAMMES PAR LITRE

CONTENU NET : 1, 2, 10, 200 Litres et Vrac

BAYER CROPSCIENCE INC.  
Suite 200  
160 Quarry Park Blvd. S.E.  
Calgary, Alberta  
T2C 3G3  
1-888-283-6847

RESTRICTED

## POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS L'INTÉRIEUR DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Insecticide **decis® 5 CE** (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) n'est pas un produit systémique. Il supprime les insectes au contact et/ou par ingestion. Pour une efficacité maximale, il est nécessaire :

- de maintenir la culture et les insectes sous observation afin de pouvoir pulvériser au moment approprié;
- de s'assurer que les insectes sont touchés lors de la pulvérisation, particulièrement s'ils se trouvent sur le dessous des feuilles ou si le feuillage est très dense.

Les volumes d'eau peuvent varier considérablement selon l'équipement, la culture et les conditions culturales. Les volumes d'eau réels à utiliser varieront de 11 à 1 000 litres par hectare.

La distribution du produit sur les surfaces des plantes doit être aussi uniforme que possible là où les insectes se déplacent et/ou se nourrissent

Note : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca)

### PRÉCAUTIONS :

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Gravement irritant pour les yeux et la peau. Mortel si avalé, si absorbé par la peau ou si inhalé. Éviter tout contact. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis pendant l'application dans une cabine fermée ou un cockpit fermé. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial et un Les travailleurs doivent porter un respirateur muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques homologuée par le NIOSH, avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou un respirateur muni d'un boîtier homologué par le NIOSH pour les pesticides lorsqu'ils mélangent, manipulation, chargent ou appliquent de la deltaméthrine au moyen d'une lance portative à pression mécanique.. Ne pas contaminer ou entreposer à proximité de la nourriture de consommation animale, des semences ni des denrées. Tenir à l'écart du feu, d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur. Appliquer seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation et d'activité humaines comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du matériel de pulvérisation.

### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

**TOXIQUE** pour les petits mammifères sauvages.

**RESTRICTED**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Ne pas appliquer là où les cours d'eau, lacs, étangs ou l'eau utilisée par le bétail ou à des fins domestiques risquent d'être contaminés. Ce produit contient des distillats du pétrole qui sont modérément à très toxiques pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures en fleurs si des abeilles fréquentent le site de traitement. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour limiter le plus possible l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide intitulé Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion sur le site Canada.ca. Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats (p. ex., haies et terrains boisés) adjacents au site d'application. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasitaires utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

IL FAUT TOUJOURS LAISSER DES BORDURES NON TRAITÉES AUTOUR DES ZONES ÉCOLOGIQUEMENT FRAGILES (p. ex., marécages, bourbiers, maisons, bâtiments de ferme). La profondeur de la bordure dépend de la méthode d'application.

AVANT D'APPLIQUER l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique), lire attentivement et complètement les sections de la présente étiquette relatives à la méthode d'application visée.

ÉVITER D'APPLIQUER LORSQUE DES INVERSIONS DE TEMPÉRATURES PRÉVALENT, OU DURANT LES PÉRIODES DE GRANDE CHALEUR (par exemple, températures diurnes dépassant 25°C) car le degré de suppression sera réduit. On obtiendra les meilleurs résultats en appliquant l'insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) durant les périodes plus fraîches de la journée (par exemple tôt le matin ou au crépuscule).

RESTRICTED

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer CropScience, au numéro sans frais 1-800-334-7577. Le traitement de l'intoxication doit être symptomatique et de soutien. Lorsque le produit a été ingéré, effectuer un lavage d'estomac en prenant soin d'éviter l'aspiration. Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. **CE PRODUIT CONTIENT DU XYLÈNE.**

## ENTREPOSAGE

**NE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ EN DEÇÀ DU POINT DE CONGÉLATION.** Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées. Entreposer dans le contenant d'origine.

## ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION NON UTILISÉE :**

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, non pas sur la culture, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.



GROUPE 3 INSECTICIDE

INSECTICIDE decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique)

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

POUR VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS  
L'INTÉRIEUR DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

USAGE COMMERCIAL



GRAVEMENT IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

TRIPLE RINÇAGE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 17734 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : DELTAMÉTHRINE.....50 GRAMMES PAR LITRE

CONTENU NET : 1, 2, 10, 200 Litres et Vrac

BAYER CROPSCIENCE INC.

Suite 200

160 Quarry Park Blvd. S.E.

Calgary, Alberta

T2C 3G3

1-888-283-6847

RESTRICTED

## POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS L'INTÉRIEUR DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Insecticide **decis® 5 CE** (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) n'est pas un produit systémique. Il supprime les insectes au contact et/ou par ingestion. Pour une efficacité maximale, il est nécessaire :

- de maintenir la culture et les insectes sous observation afin de pouvoir pulvériser au moment approprié;
- de s'assurer que les insectes sont touchés lors de la pulvérisation, particulièrement s'ils se trouvent sur le dessous des feuilles ou si le feuillage est très dense.

Les volumes d'eau peuvent varier considérablement selon l'équipement, la culture et les conditions culturales. Les volumes d'eau réels à utiliser varieront de 11 à 1 000 litres par hectare.

La distribution du produit sur les surfaces des plantes doit être aussi uniforme que possible là où les insectes se déplacent et/ou se nourrissent

Note : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca)

### PRÉCAUTIONS :

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Gravement irritant pour les yeux et la peau. Mortel si avalé, si absorbé par la peau ou si inhalé. Éviter tout contact. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis pendant l'application dans une cabine fermée ou un cockpit fermé. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial et un Les travailleurs doivent porter un respirateur muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques homologuée par le NIOSH, avec un préfiltre approuvé pour les pesticides, ou un respirateur muni d'un boîtier homologué par le NIOSH pour les pesticides lorsqu'ils mélangent, manipulation, chargent ou appliquent de la deltaméthrine au moyen d'une lance portative à pression mécanique.. Ne pas contaminer ou entreposer à proximité de la nourriture de consommation animale, des semences ni des denrées. Tenir à l'écart du feu, d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur. Appliquer seulement sur les cultures agricoles lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation et d'activité humaines comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du matériel de pulvérisation.

### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

**TOXIQUE** pour les petits mammifères sauvages.

**RESTRICTED**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Ne pas appliquer là où les cours d'eau, lacs, étangs ou l'eau utilisée par le bétail ou à des fins domestiques risquent d'être contaminés. Ce produit contient des distillats du pétrole qui sont modérément à très toxiques pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures en fleurs si des abeilles fréquentent le site de traitement. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour limiter le plus possible l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide intitulé Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion sur le site Canada.ca. Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit

Toxique pour certains insectes utiles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats (p. ex., haies et terrains boisés) adjacents au site d'application. La deltaméthrine peut avoir un effet sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasitaires utilisés dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée, à l'intérieur du site traité. Une zone de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site de traitement contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

IL FAUT TOUJOURS LAISSER DES BORDURES NON TRAITÉES AUTOUR DES ZONES ÉCOLOGIQUEMENT FRAGILES (p. ex., marécages, bourbiers, maisons, bâtiments de ferme). La profondeur de la bordure dépend de la méthode d'application.

AVANT D'APPLIQUER l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique), lire attentivement et complètement les sections de la présente étiquette relatives à la méthode d'application visée.

ÉVITER D'APPLIQUER LORSQUE DES INVERSIONS DE TEMPÉRATURES PRÉVALENT, OU DURANT LES PÉRIODES DE GRANDE CHALEUR (par exemple, températures diurnes dépassant 25°C) car le degré de suppression sera réduit. On obtiendra les meilleurs résultats en appliquant l'insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) durant les périodes plus fraîches de la journée (par exemple tôt le matin ou au crépuscule).

RESTRICTED



## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer CropScience, au numéro sans frais 1-800-334-7577. Le traitement de l'intoxication doit être symptomatique et de soutien. Lorsque le produit a été ingéré, effectuer un lavage d'estomac en prenant soin d'éviter l'aspiration. Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. **CE PRODUIT CONTIENT DU XYLÈNE.**

## ENTREPOSAGE

**NE PEUT ÊTRE ENTREPOSÉ EN DEÇÀ DU POINT DE CONGÉLATION.** Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées. Entreposer dans le contenant d'origine.

## ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### ÉLIMINATION DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION NON UTILISÉE :

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, non pas sur la culture, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

#### MODE D'EMPLOI

Lorsqu'une échelle de doses est indiquée dans le « Mode d'emploi », la dose la plus élevée doit être utilisée :

1. lorsque le couvert de la culture est dense et empêche la pénétration de la solution de pulvérisation;
2. lorsque plusieurs stades de croissance des insectes sont visibles (par exemple stades nymphaux 1 à 5 de la sauterelle OU larves et adultes du doryphore de la pomme de terre);
3. lorsque les populations d'insectes sont très élevées.

À moins d'indications contraires, appliquer l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) dès l'apparition des insectes et répéter au besoin pour maintenir la suppression. Utiliser suffisamment d'eau pour assurer un épandage intégral. Une plus grande quantité d'eau peut être nécessaire lorsque le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé. Il est essentiel de bien mouiller toutes les plantes pour obtenir de bons résultats. Il est recommandé de suivre les calendriers de traitements provinciaux.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de pulvérisation terrestre, s'assurer qu'une bordure de 15 mètres est maintenue autour des zones écologiquement fragiles (p. ex., marécages, bourbiers, maisons, bâtiments de ferme). Consulter la section ÉPANDAGE AÉRIEN de cette étiquette pour connaître les précautions appropriées lors de l'application par voie aérienne.

Utiliser les doses indiquées ci-après pour l'application terrestre et aérienne. L'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures qui prévoient l'application aérienne. Consulter la section ÉPANDAGE AÉRIEN de cette étiquette pour ajuster les volumes d'eau.

**NE PAS** appliquer par brumisation ou nébulisation (automatisée ou manuelle) ni par pulvérisation pneumatique.

**RESTRICTED**

**NE PAS** entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité (DS) de 12 heures ne soit écoulé

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre le mode d'emploi relatif aux abeilles à la rubrique Précautions environnementales.

Application par pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h dans le site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Les buses d'injection d'air doivent être utilisées pour l'application au sol de ce produit. La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

#### ÉPANDAGE AÉRIEN :

L'Insecticide **decis® 5 CE** (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) peut être appliqué par voie aérienne sur le blé, l'orge, l'avoine, sous-groupe de cultures 20A : le colza, le tournesol, les betteraves à sucre, les plantations brise-vent (livrée des forêts seulement), les pommes de terre, les lentilles, les parcours et les pâturages.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Application par pulvérisation aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne à grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). **NE PAS** appliquer dans des conditions

météorologiques où le taux d'humidité relative est inférieur à 50 % et la température est supérieure de 20°C. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

#### MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doit être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

#### MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

#### PRÉCAUTIONS RELATIVES AU PRODUIT :

Lorsqu'on applique l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) par voie aérienne, un épandage uniforme est essentiel. Pour obtenir un épandage uniforme, il est recommandé d'utiliser des buses de pulvérisation et des pressions permettant de produire de petites gouttelettes (de 150 à 250 microns).

Appliquer l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) dans 11 à 22 litres d'eau par hectare à une pression d'au moins 200 kPa. Pour obtenir de meilleurs résultats, utiliser suffisamment d'eau pour obtenir un épandage complet et intégral. **NE PAS UTILISER DE BUSES RAINDROP.** Suivre les autres directives sur l'étiquette pour connaître la bonne dose, la période d'application et les restrictions relatives à la récolte.

Note : S'assurer que tous les circuits (tuyaux, rampes, etc.) ont la bonne concentration de l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) et d'eau avant de commencer l'application.

NE PAS appliquer l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) par voie aérienne lorsque le vent souffle à plus de 8 km/h.

Prévoir un tampon de 100 mètres entre le bord du champ traité et les zones écologiquement fragiles (par exemple, marécages, bourniers, maisons, bâtiments de ferme). S'il est impossible de maintenir une zone tampon de 100 mètres, il faut alors effectuer une application terrestre seulement. Dans ce cas-ci, il faut prévoir une zone tampon de 15 mètres. L'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) est très toxique pour les organismes aquatiques et les poissons et la surapplication ou la dérive doivent être évitées dans les zones écologiquement fragiles.

ÉVITER D'APPLIQUER LORSQUE DES INVERSIONS DE TEMPÉRATURES PRÉVALENT, OU DURANT LES PÉRIODES DE GRANDE CHALEUR (par exemple, températures diurnes dépassant 25°C) car le degré de suppression sera réduit. On obtiendra les meilleurs résultats en appliquant l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) durant les périodes plus fraîches de la journée (par exemple tôt le matin ou au crépuscule).

#### MÉLANGES EN CUVE

L'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) peut être mélangé en cuve avec un certain nombre d'herbicides pour la suppression des insectes nuisibles (mentionnés sur cette étiquette) et des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles (voir la liste des mauvaises herbes sensibles sur les étiquettes des herbicides). Lire attentivement chaque étiquette pour connaître l'emploi approprié. Les herbicides suivants sont compatibles :

PARDNER®	BANVEL®	2,4-D	BUCTRIL® M	MCPA
PUMA ADVANCE ®	PUMA ADVANCE ® avec BUCTRIL® M			

L'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) peut être mélangé en cuve avec Puma Advance pour la suppression des sauterelles et graminées annuelles ou avec Puma Advance et Buctril M pour la suppression des sauterelles et des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR SEULEMENT. Le cultivar de blé dur « Plenty » peut supporter un degré élevé de dommages suite à une application de l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) avec Puma Advance et Buctril M.

La solution de pulvérisation doit être constamment agitée tout au long de l'épandage. Ne pas laisser la solution de pulvérisation dans le réservoir plus de quatre heures après le mélange.

Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, il faut consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits utilisés dans ce mélange en cuve.

#### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, l’Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l’intérieur de Colombie-Britannique) contient un insecticide appartenant au Groupe 3. Toute population d’insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l’Insecticide decis 5 CE (Prairies et l’intérieur de Colombie-Britannique) et à d’autres insecticides du Groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d’autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l’Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l’intérieur de Colombie-Britannique) ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d’autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés..
- Utiliser les insecticides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l’utilisation des pesticides de même que l’intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d’autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d’organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l’acquisition d’une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience au 1-888-283-6847.

#### LUZERNE POUR LA PRODUCTION DES SEMENCES SEULEMENT

INSECTES	DOSE (mL/ha)	RECOMMANDATIONS
Charançon postiche de la luzerne, punaises	200 à 250	Appliquer en présence d’insectes ou si les spécialistes provinciaux recommandent l’épandage. Utiliser la dose la plus élevée si le charançon postiche de la luzerne est présent.
Sauterelle	100 à 150	Appliquer lorsque les signes de dommages causés par les insectes sont évidents et que les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. Une suppression optimale sera obtenue en effectuant l’application avant le développement des ailes. La dose élevée doit être utilisée lorsque la proportion de sauterelles à maturité et aux stades nymphaux avancés dans la population est élevée et/ou que la pénétration de la pulvérisation est inhibée par le couvert végétal

		dense. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.
Méthode d'application : Épandage terrestre dans 100 à 300 L d'eau par hectare.		
Restrictions : NE PAS faire plus de 1 application par année. NE PAS appliquer dans les 20 jours précédant la récolte.		

#### BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Piéride du chou, fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères	150 à 200 mL/ha dans 350 à 550 L d'eau par hectare	TERRESTRE <b>Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents.</b> Intervalle minimal entre les applications : 10 jours; NE PAS APPLIQUER PLUS DE 8 FOIS PAR ANNÉE
NE PAS APPLIQUER DANS LES 24 HEURES PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE DES CHOUX DE BRUXELLES. NE PAS APPLIQUER DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE DU BROCOLI, DU CHOU OU DU CHOU-FLEUR.		

#### MAÏS DE GRANDE CULTURE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Pyrale du maïs	250 à 300 mL/ha dans 240 L d'eau par hectare	TERRESTRE Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore, mais pas plus tard qu'après l'apparition des premiers trous sur les feuilles. Diriger la pulvérisation vers le verticille de la plante. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 8 jours. Pour supprimer la deuxième génération, diriger la pulvérisation vers la zone de l'épi.
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE. Voir les instructions ci-dessus.		
AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ. Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit et/ou la tolérance des cultures		

RESTRICTED



(phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et/ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Ver-gris occidental des haricots	250 à 300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par hectare.	TERRESTRE Le traitement doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs. Répéter à intervalles de 5 à 8 jours.
NE PAS APPLIQUER MOINS D'UN JOUR AVANT LA RÉCOLTE. NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.		

#### POMMES DE TERRE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle	100 à 150 mL/ha dans 200 à 500 L d'eau par hectare	TERRESTRE Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Répéter le traitement au besoin, jusqu'à concurrence de 3 fois par année. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation.
Altise de la pomme de terre		Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. L'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) ne supprime que les insectes présents. Si les populations d'altises sont élevées, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.
Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle, altise de la pomme de terre	100 à 150 mL/ha dans 20 à 22 L d'eau par hectare	AÉRIENNE Faire un maximum de 2 épandages aériens par saison, au besoin. Lire les instructions spéciales concernant l'épandage aérien au début de la brochure. Prévoir un tampon de 100 mètres entre la culture et tout plan d'eau.
NE PAS APPLIQUER DANS LES 24 HEURES PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE. RÉSISTANCE : Il est reconnu que le doryphore de la pomme de terre devient résistant aux insecticides suite à un usage répété. Comme pour tout insecticide, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la région. On doit utiliser l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) en alternance avec		



des insecticides présentant un mode d'action différent. Consulter le conseiller agricole pour connaître les stratégies de gestion de la résistance et les pratiques de lutte antiparasitaire recommandées dans votre région.

SOUS GROUPE DE CULTURES 20 A : COLZAS:

Bourrache, Crambé, Saliquier, Vipérine, Graine de Lin, Caméline, Vélar d'Orient, Lesquerelle, Lunaire, Limnanthe, Asclépiade, Graine de moutarde, Radis oléagineux, Graine de pavot, Colza, Sésame, Julienne des dames, Variétés, cultivars et/ou hybrides de ces denrées

INSECTES	DOSE (mL/ha)	RECOMMANDATIONS
Tisseuse de la betterave	100 à 150	Appliquer par voie terrestre uniquement lorsque les larves sont présentes et se nourrissent activement. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation ou si le couvert végétal est dense.
Légionnaire Bertha	100 à 150	Appliquer par voie aérienne uniquement lorsque les larves sont présentes et se nourrissent activement. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation ou si le couvert végétal est dense.
Charançon de la graine du chou	200	Pour la suppression de l'adulte seulement. Appliquer lorsque les adultes sont aperçus sur les boutons de fleurs ou les gousses en formation. Doit être appliqué avant la ponte des œufs. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.
Ver-gris du trèfle	100 à 150	Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Ne pas déplacer le sol après l'épandage. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.
Ver-gris	200	Appliquer lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Ne pas déplacer le sol après l'épandage. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.
Fausse-teigne des crucifères	100 à 150	Appliquer par voie aérienne uniquement lorsque les insectes se nourrissent activement ou lorsque les spécialistes provinciaux recommandent l'épandage.
Altise	100 à 150	Appliquer en présence d'insectes. L'Insecticide Decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) ne supprime que les insectes présents. Faire l'application lorsque les altises se nourrissent activement. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.
Sauterelle	100 à 150	Appliquer lorsque les signes de dommages causés par les insectes sont évidents et que les sauterelles sont aux stades nymphaux 2 à 4. Une suppression optimale sera obtenue en effectuant l'application avant le développement des ailes. La dose élevée doit être utilisée

Punaise	150	<p>lorsque la proportion de sauterelles à maturité et aux stades nymphaux avancés dans la population est élevée et que la pénétration de la pulvérisation est inhibée par le couvert végétal dense. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.</p> <p>Appliquer lorsque les punaises se nourrissent des boutons, des fleurs et des gousses en formation. Consulter un spécialiste agricole pour connaître le seuil économique.</p>
Cécidomyie du chou-fleur	150 à 200	Commencer les applications lorsqu'une population considérable de cécidomyies du chou-fleur adultes est observée, tel qu'établi par la surveillance locale. Utiliser la dose plus élevée lors d'une forte infestation. Une couverture complète est importante afin d'atteindre une efficacité optimale.
<p>Méthode d'application : Terrestre ou aérienne.  Épandage terrestre dans 100 L d'eau par hectare.  Épandage aérien dans 20 à 45 L d'eau par hectare. Lire les directives spéciales concernant l'application par voie aérienne au début de cette brochure. Prévoir un tampon de 100 mètres entre la culture et tout plan d'eau.</p>		
<p>Restrictions :</p> <p>Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours  NE PAS appliquer plus de 500 mL/ha par saison.  Maximum de 3 applications par saison. Si 3 applications sont faites, seule la première ou la deuxième application peut être faite à un taux de 200 mL/ha.  Respecter un intervalle de 7 jours entre les traitements effectués par application terrestre.</p>		

PETITE POIRE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Tenthrede, punaise terne, Pseudanthonomus crataegi, charançon de la pomme, mineuse des feuilles, pique-bouton de l'amélanchier	2 mL dans 4,5 L d'eau pour 100 m <sup>2</sup> de rang frontal de verger (Appliquer la solution des deux côtés de chaque rang)	<p>TERRESTRE</p> <p>Appliquer trois fois par saison, une fois avant la floraison, une fois au début de la floraison et une fois après le stade du calice, en observant un délai d'attente avant la récolte de 21 jours. Les espèces d'insectes supprimées apparaissent à différentes périodes de la saison de croissance : pique-bouton de l'amélanchier et punaise terne, du débourrement (stade de l'éclatement) au stade du bouton vert; tenthrede, à 25 % de la floraison; charançon de la pomme et Pseudanthonomus crataegi, 5 à 10 jours après le stade du calice. On encourage les producteurs à appliquer l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) lorsque les insectes nuisibles sont suffisamment nombreux pour causer des dommages économiques.</p>
NE PAS APPLIQUER DANS LES 21 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.		

PLANTATIONS BRISE-VENT

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Puceron du caragan, tordeuse des bourgeons de l'épinette, pyrale des cônes de l'épinette, tordeuse verte de l'épinette, puceron tacheté du peuplier, livrée des forêts, livrée des Prairies	90 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement	<p>TERRESTRE</p> <p>Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lorsque les insectes se nourrissent activement. La suppression est fonction d'un épandage intégral.</p>
Livrée des forêts	100 à 150 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare	<p>AÉRIENNE</p> <p>Appliquer lorsque les larves se nourrissent activement. Utiliser la dose la plus élevée si le nombre de larves présentes est élevé ou si un feuillage dense peut empêcher la pénétration de la solution pulvérisée.</p>

Méloés, galéruque grise du saule	30 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement	TERRESTRE Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lorsque les insectes se nourrissent activement. La suppression est fonction d'un épandage intégral.
Némate du saule	18 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement	TERRESTRE Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lorsque les larves se nourrissent activement. La suppression est fonction d'un épandage intégral
NE PAS APPLIQUER PLUS DE 1 FOIS PAR ANNÉE.		

TRÈFLE ROUGE ÉTABLI (pour la production de semence seulement)

<p>AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.</p> <p>Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.</p> <p>En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et/ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.</p>		
INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Répression du charançon à rostre noir	250 mL/ha dans 100 à 300 L d'eau par hectare	TERRESTRE Appliquer en présence des insectes. Faire deux applications à intervalle de 14 jours, au début du stade végétatif et lorsque le trèfle est en boutons. Utiliser suffisamment d'eau pour couvrir à fond. Une plus grande quantité d'eau peut être requise si le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé. Un mouillage complet de la plante est essentiel pour obtenir de bons résultats.
<p>NE PAS FAIRE PLUS DE 2 APPLICATIONS PAR ANNÉE. NE PAS UTILISER LA CULTURE TRAITÉE COMME FOURRAGE. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>		

RESTRICTED



PLANTATIONS BRISE-VENT DE CERISIERS DE VIRGINIE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Livrée des Prairies	92 mL de produit /1 000 L d'eau	Appliquer avant la floraison lorsque les tentes sont visibles, en général entre la mi-mai et la fin mai
Tordeuse du cerisier		Appliquer après la floraison lorsque les tentes sont visibles, en général entre le début juin et la mi-juin
Tordeuse du pommier		Appliquer après la floraison lorsque les dommages sont notés pour la première fois, en général entre le début juin et la mi-juin
<p>Appliquer comme traitement foliaire; application au sol seulement – UNE application par année.                      Appliquer de façon à mouiller les feuilles mais pas au point d'égouttement.                      Porter des vêtements protecteurs y compris une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation ou de la pulvérisation du produit</p>		

TOURNESOL

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Chrysomèle du tournesol	100 mL/ha dans 100 à 200 L d'eau par hectare	<p>TERRESTRE</p> <p>ADULTES : Appliquer en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Les cultures doivent être traitées du stade du cotylédon au stade 2 feuilles.</p>
	100 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par hectare.	<p>AÉRIENNE</p> <p>ADULTES ET LARVES : Appliquer une fois par saison en présence des insectes ou de signes de dommages évidents. Vérifier soigneusement si des larves se trouvent dans les têtes. Il est préférable de faire l'épandage à la brunante lorsque les insectes se nourrissent activement.</p>
<p>NE PAS APPLIQUER DANS LES 70 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.</p>		

TOMATES

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Doryphore de la pomme de terre	100 à 150 mL/ha dans 200 à 500 L	<p>TERRESTRE</p> <p>Appliquer en présence des insectes ou de signes de</p>

	d'eau par hectare	dommages évidents. Répéter le traitement au besoin, jusqu'à concurrence de 3 fois par année. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation.
<p>NE PAS TRAITER DANS LES 3 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.</p> <p>RÉSISTANCE : Il est reconnu que le doryphore de la pomme de terre devient résistant aux insecticides suite à un usage répété. Comme pour tout insecticide, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la région. On doit utiliser l'Insecticide decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) en alternance avec des insecticides présentant un mode d'action différent. Consulter le conseiller agricole pour connaître les stratégies de gestion de la résistance et les pratiques de lutte antiparasitaire recommandées dans votre région.</p>		

BLÉ, ORGE, AVOINE, LENTILLES, BETTERAVE À SUCRE

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
Ver-gris	200 mL/ha dans 100 L d'eau par hectare	<p>TERRESTRE OU AÉRIENNE</p> <p>Appliquer une fois par saison lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Ne pas déplacer le sol après l'épandage. En cas de forte infestation, appliquer également sur une bande de 15 mètres le long des rangs extérieurs autour du champ.</p> <p>NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES ADJACENTES.</p> <p>Lire les instructions spéciales concernant l'épandage aérien au début de la brochure. Prévoir un tampon de 100 mètres (épandage aérien) et de 15 mètres (épandage terrestre) à partir des zones écologiquement fragiles.</p>
<p>NE PAS FAIRE PLUS DE 3 APPLICATIONS DE L'INSECTICIDE decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) PAR ANNÉE.</p> <p>ON PEUT EFFECTUER UN MAXIMUM DE 2 ÉPANDAGES AÉRIENS DE L'INSECTICIDE decis® 5 CE (Prairies et l'intérieur de Colombie-Britannique) PAR ANNÉE.</p> <p>NE PAS APPLIQUER SUR LE BLÉ OU L'ORGE DANS LES 40 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.</p> <p>NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE DANS LES 31 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.</p> <p>NE PAS APPLIQUER SUR LES LENTILLES DANS LES 30 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.</p> <p>NE PAS APPLIQUER SUR LA BETTERAVE À SUCRE DANS LES 100 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE.</p>		

BLÉ, ORGE, AVOINE, LENTILLES

INSECTES	DOSE	MÉTHODE D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS
		TERRESTRE





Banvel est une marque déposée de Sandoz Agro.  
Stampede est une marque déposée de Rohm and Haas Co.